

Séance du 12 avril 2023

L'an 2023 et le 12 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaél, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme VALLOIS Anne-Sophie à Mme VAUTRELLE Eva

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 05/04/2023

Date d'affichage : 05/04/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay
le : 02/05/2023
et publication ou notification du : 02/05/2023

A été nommé(e) secrétaire :

Mr CHAMPION Robin

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Vote du Compte de gestion 2022 - 2023_D0011
- Vote du Compte administratif 2022 - 2023_D0012
- Affectation des résultats 2022 sur le BP 2023 - 2023_D0013
- Subventions Associations 2023 - 2023_D0017
- Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2023 - 2023_D0016
- Vote du Budget Primitif 2023 - 2023_D0018
- Devis Electricité - 2023_D0019

- Devis Electricité - remplacement équipement intérieur armoire générale salle polyvalente - 2023_D0020

- Classement de voirie dans le domaine public - 2023_D0021

- Attribution du bail de chasse - suite et fin - 2023_D0022

Vote du Compte de gestion 2022 réf : 2023_D0011

Le Conseil Municipal accepte et vote, à l'unanimité, le compte de gestion **2022 budget M57** présenté par le Service de Gestion Comptable d'Eprenay Municipale, et qui fait ressortir, en résultat de clôture de l'exercice 2022, les montants suivants :

un excédent de fonctionnement de
+ 794 066.99 euros

un déficit d'investissement de
- 151 449.68 euros,

soit un résultat total de clôture 2022 de
+ 642 617.31 euros.

L'exactitude et la correspondance des sommes ont été constatées avec les résultats comptables de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Compte administratif 2022 réf : 2023_D0012

Madame le Maire est sortie de la salle, elle ne présente pas le compte administratif et elle ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

De plus, elle n'exerce pas non plus le pouvoir reçu de Madame Anne-Sophie VALLOIS.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Madame Jeannine MONCUIT**, 3ème Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Eva VAUTRELLE, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 12 avril 2023 (suite)

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2022	- 329 367.07	511 425.24	182 058.17
Opérations d'ordre	- 10 403.00	/	- 10 403.00
TOTAL	- 339 770.07	511 425. 24	171 655.17
Report 2021	/	622 411.82	622 411.82
Cumul au 31/12/2022	- 339 770.07	1 133 837.06	794 066.99

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2022	- 219 961.83	8 397.15	10 403.00
Opérations d'ordre	/	10 403.00	- 43 161.68
TOTAL	- 219 961.83	176 800.15	- 108 288.00
Report 2021	- 108 288.00	/	- 151 449.68
Cumuls au 31/12/2022	- 328 249.83	176 800.15	- 54 000.00
RAR au 31/12/2022	- 54 000.00	/	622 411.81
Résultat de la section Investissement au 31/12/2022 avec les Restes à Réaliser			- 205 449.68

Cumul 2022 (hors RAR)	- 668 020.90	1 310 637.21	642 617.31
Cumul 2022 (avec les RAR)	- 722 020.90	1 310 637.21	588 617.31

- 1- constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 3- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 12 avril 2023 (suite)

Affectation des résultats 2022 sur le BP 2023 réf : 2023_D0013

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982, et de l'instruction comptable M57,

BUDGET M57 / Exercice 2022

Après avoir approuvé, précédemment dans cette même séance, le compte administratif 2022, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **+ 794 066.99 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de **- 151 449.68 €**

un solde de reste à réaliser, en dépenses, au 31/12/2022 - **54 000.00 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section),
Décide, sur proposition du Conseil Municipal, et après un vote à l'unanimité, d'affecter au budget M57 de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	794 066.99 €
Affectation obligatoire c/1068	205 449.68 €
Solde disponible affecté comme suit Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	505 125.92 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions Associations 2023 réf : 2023_D0017

Madame le Maire propose le versement des subventions aux organismes suivants :

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANTS
6574	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP DE BERGERES-LES-	350.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DE NOS EGLISES	60.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	700.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS	500.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES	2 400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LA PREVENTION ROUTIERE	115.00 €

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANTS
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DU MONT-AIME	2 500.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP SECTEUR VERTUS	369.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	SECTION LOCALE DE BERGERES-LES-VERTUS POUR LA VITICULTURE DURABLE	400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION FCCB DE VERTUS	200.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION LES GYMNETTES	200.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ECOLE DE MUSIQUE DE BLANCS-COTEAUX	3000.00 €
			10 794.00 €

Deux abstentions sont enregistrées concernant le vote Subvention Les Amis du Mont-Aimé.

Le Conseil municipal donne son accord à la majorité autorise Madame le Maire au versement de ces subventions.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2023 réf : 2023_D0016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, de ne pas modifier les taux pour cette année et à l'unanimité :

DÉCIDE :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **35,32 %**

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **34,89 %**

de charger Madame le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 12 avril 2023 (suite)

Vote du Budget Primitif 2023 réf : 2023_D0018

Après lecture et présentation faites des articles détaillés du Budget M57, le Conseil municipal accepte et vote à l'unanimité :

- les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées au niveau du Chapitre pour le Budget 2023 en M57.

Les opérations sont données à titre indicatif.

Le budget 2023 M57 est adopté, à l'unanimité des votes, pour

- la section fonctionnement (1 116 666 €) en dépenses et en recettes,

- la section d'investissement (999 686 €) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis Electricité réf : 2023_D0019

Madame le Maire indique au Conseil que plusieurs devis ont été demandés afin d'effectuer des réparations nécessaires suite à vérification faite des installations par l'APAVE.

Le montant du devis de l'entreprise PERCHAT retenu est de 762.18 euros HT soit 938.62 euros TTC au total.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Classement de voirie dans le domaine public réf : 2023_D0021

Madame le Maire propose de procéder au classement dans le domaine public d'un chemin acquis par la Commune de Bergères-les-Vertus depuis quelques années dans le cadre d'alignement de voirie.

Il y a donc lieu de procéder à la mise à jour du tableau de voirie.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Par conséquent, le chemin communal perpendiculaire à la rue du Stade, acquis par la Commune dans le cadre d'alignements, est intégré au domaine public.

Des terrains étant en vente, et des projets également, il y a lieu de régulariser la situation.

La nouvelle dénomination devient "Rue de la Berle".

Madame le Maire propose :

- de classer dans le domaine public la voie mentionnée,

- de valider les modifications apportées au tableau de voirie,

- et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Attribution du bail de chasse - suite et fin réf : 2023_D0022

Madame le Maire indique que le bail de Chasse concernant les différents lots proposés par la Commune sont arrivés à terme. Un premier renouvellement a eu lieu et il restait le second lot qui a été proposé à l'offre la mieux-disante qui était à faire parvenir en mairie jusqu'au 31.03.2023.

Les propositions ont été ouvertes et l'offre la mieux-disante est la suivante :

Concernant :

« LA HAIE AUX MELIERS », 46 ha 84 a 80 ca

« LES FORTES TERRES », 10 ha 48 a 47 ca

Le Conseil Municipal :

• approuve à l'unanimité :

les lots « LA HAIE AUX MELIERS », 46 ha 84 a 80 ca et « LES FORTES TERRES », 10 ha 48 a 47 ca, sont

attribués à "Les Amis de la Chasse" pour une durée de 6 ans, pour un montant de 6 300.00 € par saison

• autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à celle-ci.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Un balayage mécanique sera prévu avant le Congrès des Sapeurs-pompiers qui aura lieu le 6 mai 2023.

- Une réunion publique sera bientôt proposée aux habitants en ce qui concerne la révision du PLU, il reste à fixer la date avec le service Urbanisme de la CAECPC.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 02/05/2023

Le Maire

Eva VAUTRELLE